



CRECHE L'ARC-EN-CIEL

PROJET D'ETABLISSEMENT

JUILLET 2023



L'ARC – EN – CIEL

2 Avenue du stade - 12390 RIGNAC

Tél. : 05.65.64.50.57

Mail : multi-accueil@pays-rignacois.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale

1, Place du Portail Haut 12390 RIGNAC - Tél : 05 65 80 20 80
communautedecommunes@pays-rignacois.fr

PROJET D'ACCUEIL

La crèche « l'arc en ciel » intercommunale est un établissement d'accueil collectif d'enfants, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois (C.I.A.S. du Pays Rignacois) dont le siège social est situé 1 place du Portail Haut 12390 RIGNAC.

Le Multi-accueil « L'Arc-en-Ciel » est placé sous l'autorité du Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois. La structure est assurée auprès de GROUPAMA (Contrat n° 010001751024).

Agréée pour 26 enfants, elle assure un accueil régulier et un accueil occasionnel

Ce mode de garde répond aux besoins des parents qui travaillent ou qui désirent se libérer pour un moment (détente, courses, formation, travail à temps partiel...). C'est aussi un espace de jeux ouvert et convivial où l'enfant vivra en douceur ses premières expériences de la séparation et de la collectivité auprès d'une équipe éducative attentive au bien-être et à la sécurité de chacun.

Les parents pourront y trouver un lieu d'écoute et d'échange avec des professionnels et d'autres familles.

Dans le cadre de l'accueil d'un enfant en difficulté psychologique ou sociale, atteint d'une maladie chronique ou porteur d'un handicap, l'infirmière en poste engagera une réflexion avec la famille et la référente santé accueil inclusif afin de mieux répondre à ses besoins.

CONDITIONS D'ADMISSION

Selon le 1^{er} principe de la charte d'accueil du jeune enfant,

L'enfant peut être accueilli jusqu'à ses 6 ans, quelle que soit sa situation et celle de sa famille.

Il devra être à jour de ses vaccinations.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée.

2 formules d'accueil sont proposées :

a) l'accueil régulier

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents sur une période déterminée.

Cet accueil implique la signature d'un contrat, établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Ce contrat entrera en application dès le 1^{er} jour du mois suivant la période d'adaptation et pour une durée maximum d'un an.

Pour l'inscription, un dossier devra être retiré auprès de la Directrice.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, une liste d'attente sera établie.

b) l'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel concerne les enfants qui fréquentent la structure pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Pour l'inscription, un dossier devra être retiré auprès de la Directrice.

Les réservations se font d'une semaine sur l'autre.

Il est fortement conseillé aux usagers de réserver une place pour leur(s) enfant(s) le lundi entre 13h30 et 18h30.

Des places seront accordées en fonction des disponibilités et distribuées en vue de satisfaire toutes les demandes.

En cas de désistement, un délai de prévenance de 24 heures est à respecter. Dans le cas contraire, les heures réservées seront facturées.

b-bis) l'accueil en surnombre

Sur les 26 places que compte la structure ,2 places sont réservées à l'accueil d'urgence qui s'effectue lors de situations imprévues et définies par les critères suivants :

- Raisons médicales ou sociales sérieuses (changement de situation familiale, demande argumentée d'un professionnel de santé ou social)
- Pallier dans l'urgence à la défaillance du mode de garde habituel
- Pour les personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle qui prennent un emploi, créent une activité ou participent aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

1. HORAIRES D'ACCUEIL

Du lundi au vendredi : de 7H20 à 18H40

En accueil régulier, l'enfant est accueilli selon son planning.

En accueil occasionnel et en accueil d'urgence, il est accueilli à l'heure suivant les besoins de la famille

Pour le bon fonctionnement du service, et le bien-être de l'enfant, il est recommandé aux familles de respecter les horaires suivants :

Arrivées du matin : de 7H20 à 10H

Il est demandé aux familles d'amener les enfants avant 10H, soit pour participer aux activités, soit pour être recouché

Départs du matin : de 11H à 11H30 ou de 13H à 13H30

Le repas étant servi entre 11H45 et 12H30, il est demandé aux familles de récupérer les enfants avant ou après le repas qui est servi entre 11h30 et 12h30

Arrivées après-midi Si l'enfant doit faire la sieste, il est attendu à **13H**.

L'horaire du goûter étant échelonné de **15H30 à 16H15**, il est demandé aux familles d'amener les enfants avant ou après

Départs après-midi : à partir de 16H15

Afin de respecter un temps d'échange et de transmission, les parents viendront chercher leur enfant ***au moins 10 minutes avant la fermeture effective de la structure.***

Fermetures annuelles :

- Les 2 premières semaines d'Août
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'An
- 1 journée pour formation interne du personnel
- Le vendredi suivant le jeudi de l'Ascension
- Le samedi, le Dimanche et tous les jours fériés

Le calendrier des fermetures annuelles de l'établissement sera joint au dossier d'inscription et affiché dans l'entrée de la structure

2. LES MISSIONS DU PERSONNEL

La direction est assurée par Mme Corinne BOUSQUET éducatrice de jeunes enfants, conformément à la législation en vigueur. Ses missions sont les suivantes :

- - Faire appliquer le présent règlement de fonctionnement, d'organiser la vie de l'établissement et animer le projet d'établissement avec le concours de l'équipe ;
- - Faire le lien et informer son supérieur hiérarchique sur le fonctionnement global de la structure ;
- - Garantir l'application des protocoles spécifiques mis en place concernant la santé, le soin et l'hygiène des enfants au sein du multi-accueil.
- - Exécuter et suivre le budget dans le respect du prévisionnel ;
- - Gérer les dossiers des enfants, les présences et le taux d'occupation de la structure ;
- - Gérer et animer l'équipe : plannings du personnel, congés, recrutement, animation des réunions, formations individuelles et collectives ;
- - Prendre en charge l'accueil des familles, des inscriptions, d'organiser les périodes de familiarisation et du suivi des dossiers des enfants ;
- - Planifier les participations des intervenants extérieurs ;
- - Elaborer avec le référent santé-accueil inclusif et l'infirmière les protocoles relatifs à la délivrance des soins spécifiques, occasionnels ou réguliers ainsi que les modalités d'intervention en cas d'urgence ;
- - Assurer les relations avec les organismes extérieurs dans le cadre des activités quotidiennes de la crèche
- - Participer à la prise en charge des enfants au quotidien (temps ponctuels) La directrice apporte dans l'exercice de ses compétences son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien être, au développement des enfants accueillis. Elle participe à la mise en place de PAI (projet d'accueil individualisé). En concertation avec le référent santé-accueil inclusif de l'établissement, elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et des protocoles définis par ce dernier.
- Garantir un accompagnement de qualité des stagiaires en collaboration avec une EJE

Pendant son absence, les fonctions de direction sont assurées par Muriel Coudert, Educatrice de jeunes enfants

En cas d'absences simultanées de ces dernières, ce sont Anais Malrieu , éducatrice de jeunes enfants et Stéphanie Bousquet, infirmière, qui assureront la continuité de fonction de direction selon leur présence dans le service . Elles auront en charge :

- ✓ Elles sont garantes de l'application du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.
- ✓ Elles sont responsables de l'hygiène et de la sécurité des locaux.
- ✓ Elles assurent la mise en place des protocoles relatifs à la santé des enfants.
- ✓ En cas d'absence conjointe de la directrice et des relais de continuité de direction, l'auxiliaire de puériculture doit suivre et se conformer aux protocoles ci-dessous en cas :
 - ✓ - de température d'un enfant : elle doit suivre le protocole d'administration du traitement antipyrétique (élaboré par le médecin référent)
 - ✓ - d'un problème avec un parent portant sur le contrat d'accueil, elle conviendra avec ce dernier d'un rendez-vous avec la Directrice,
 - ✓ - d'une situation d'urgence relevant de protocoles spécifiques (incendie, attentats, accidents sur enfants ou collaborateurs), elle prendra en charge l'organisation et la mise en œuvre du protocole établi en amont.
- ✓ De transmettre par écrit dans le cahier de liaison les événements apparus et gérés lors de l'absence de la directrice.
- ✓ De suivre la formation du stagiaire

Selon le 10eme principe de la charte d'accueil du jeune enfant, des professionnels qualifiés et en nombre suffisant sont la garantie d'un accueil de qualité.

Ainsi l'équipe se compose de

- 2 éducatrices de jeunes enfants ayant pour missions le suivi du projet éducatif et l'organisation des activités
- 1 infirmière, dont le rôle est d'accompagner les autres professionnels, de relayer auprès de la direction et des professionnels chargés de l'encadrement des enfants les préconisations du référent « santé-accueil inclusif »
- 5 adjoints d'animation titulaires dont 3 titulaires du CAP Petite Enfance
- 1 apprentie cap aepe en formation du 1^{er} Septembre au 31 Août

Le taux d'encadrement retenu est de 1 adulte pour 6 enfants.

S'ajoute à cette équipe, un Référent Santé Accueil Inclusif, Docteur Céline Rols, Médecin généraliste exerçant au cabinet médical situé en face de la crèche. Ses missions sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller
- Présenter et expliquer aux professionnels les protocoles
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures en faveur de l'enfant
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap
- Aider et accompagner l'équipe de l'établissement 6^e Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels
- Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être
- Contribuer à l'élaboration des protocoles
- Procéder à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication.

Selon le 9^{ème} principe de la charte d'accueil du jeune enfant « travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants, l'équipe se réunit régulièrement, de 18h45 à 20h15, 2 fois par mois, pour une réunion de coordination des projets, de suivi de l'évolution des enfants et d'organisation du travail.

En complément de ces réunions, des temps d'analyse des pratiques seront proposés à l'équipe à raison de 2 heures tous les 4 mois. Ces temps seront animés par une professionnelle extérieure à l'équipe, éducatrice de jeunes enfants, experte en travail social, éducation, protection de l'enfance et management, Mme Barrière Laetitia.

Concernant la formation professionnelle continue, chaque agent de la crèche peut demander à suivre les formations dispensées par le CNFPT. En complément, une journée de formation annuelle dispensée par un intervenant extérieur est organisée au sein de la crèche et tous les agents sont obligés d'y participer, le thème est défini en équipe et change chaque année en fonction des préoccupations du moment.

Périodiquement, tout au long de l'année, la crèche accueille des stagiaires. Ceux-ci doivent passer un entretien avec une EJE afin d'évaluer leur motivation et leurs objectifs de stage. Une fois accepté dans le service, ils ont pour missions de participer à l'encadrement et aux soins des enfants sous le tutorat d'un personnel diplômé.

Lors de sorties à l'extérieur de l'établissement, la règle d'encadrement est la suivante :

2 professionnelles pour accompagner de 4 à 8 enfants dont 1 diplômée EJE, infirmière ou auxiliaire de puériculture et 1 membre de l'équipe.

PROJET EDUCATIF

PLAISIR ET BIEN-ETRE sont au centre de nos préoccupations tant en direction des enfants et de leur famille qu'en direction des membres de l'équipe.

Une équipe qui se veut accueillante et respectueuse est une équipe sécurisante pour les familles. Elle facilite la relation de confiance et le dialogue. Tout sera mis en œuvre pour que ces notions de plaisir et de bien-être jalonnent les premières expériences de l'enfant en collectivité.

Autres objectifs :

RESPECT du rythme de l'enfant
de soi
des autres
de l'environnement

Accompagnement vers l'**AUTONOMIE**

Rencontres et **SOCIALISATION**

Mettre en **CONFIANCE**, se faire confiance, faire confiance

Favoriser la **DECOUVERTE**

Assurer la **SECURITE** physique et affective

La directrice et les éducatrices de jeunes enfants sont garantes de ces objectifs éducatifs qui donneront une direction au travail du reste de l'équipe. Il est attendu que chaque membre de l'équipe donne une dynamique à ce travail en se positionnant par rapport à son savoir être et son savoir faire.

1. L'ACCUEIL

Selon le 3ème principe de la charte d'accueil du jeune enfant, la relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.

La période d'adaptation est primordiale, c'est sur ce temps-là que la référente chargée d'accueillir la famille va à travers son savoir-être :

- Donner un sentiment de confiance aux parents
- Respecter la diversité sociale et les différences culturelles
- Respecter les parents dans leur fonction éducative de façon à maintenir une cohérence entre la famille et la structure
- Etablir des relations constructives basées sur la complémentarité, accompagner les familles dans leurs réflexions et préoccupations éducatives et parentales
- Favoriser les rencontres et les échanges entre parents

Une famille bien accueillie permettra à son enfant de trouver une sécurité affective lui permettant de mieux vivre la séparation.

Ce temps de familiarisation se déroule ainsi :

- Le ou les parents et leur enfant sont accueillis par la référente qui sera présente et disponible pour eux aussi longtemps que nécessaire, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle estime que l'enfant est prêt à aller vers d'autres adultes.
- Ensemble, ils visitent la structure et complètent le questionnaire sur les habitudes de l'enfant.
- Ce questionnaire est inséré dans un cahier appartenant à l'enfant et avec lequel il repartira lorsqu'il quittera la crèche. Dans ce cahier la référente notera les observations sur l'évolution de l'enfant, ses acquisitions et ses relations. Y seront aussi intégrés photos, dessins et autres productions faites par l'enfant
- Les parents sont invités à rester en observation de leur enfant mais aussi de l'organisation et de l'accompagnement des enfants présents par les professionnelles.
- Ensuite un planning d'accueil progressif est élaboré avec les parents par la référente, l'augmentation de la durée d'accueil quotidienne de l'enfant au cours des 10 jours suivants dépend de la capacité de l'enfant à s'adapter. Le but étant que l'enfant soit prêt à vivre une journée complète avant d'envisager un accueil régulier ou occasionnel.

Du côté des professionnels :

- Etre attentif au rythme de l'enfant, à sa capacité d'établir un contact
- Etre capable de discerner les centres d'intérêts de chaque enfant, se mettre à leur disposition.
- Garder comme priorité que ces premiers passages dans la structure lui apportent du plaisir et l'envie de revenir

2. L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

Les 26 enfants sont accueillis sur 2 unités : 18 Lucioles âgés de 0 à 24 mois et 6 Lutins âgés de 24 à 36 mois. L'accueil de tous les enfants se déroule chez les Lucioles et à partir de 9h le groupe des Lutins regagne son unité. Ils y prennent également les repas et y dorment. Parfois des échanges entre les 2 groupes ont lieu.

➤ **Les transmissions**

De la part des parents :

- Elles se font à l'arrivée
- Elles sont primordiales et vont conditionner l'organisation de la journée de l'enfant

De la part de l'équipe :

- Elles se font au départ pour relater la journée de l'enfant
- L'équipe se veut transparente et honnête tout en prenant en compte la sensibilité du parent et utilise les outils mis en place, soit : les feuilles journalières, les tableaux de soins et de repas et les panneaux d'affichage.

➤ **Les séparations/ retrouvailles**

- Laisser le temps à l'enfant d'arriver, de se familiariser avec l'ambiance, lui laisser le choix de rejoindre l'activité qu'il préfère (jeux, ateliers, sortie dans le jardin ou ne rien faire)
- Amener le parent à prendre conscience de la nécessité de ce temps et à respecter le choix de l'enfant
- Laisser le temps à l'enfant de terminer son activité avant de rejoindre le parent

Au niveau de l'équipe

- Savoir rester disponibles pour le reste des enfants qui poursuivent leur journée
- Savoir partager le temps d'accueil entre plusieurs parents
- Etre capable d'évaluer les attentes des parents en terme d'échanges et savoir adapter ces échanges en fonction des besoins du service.

3. L'EVEIL

Selon le 2ème principe de la charte d'accueil du jeune enfant, afin de respecter le rythme du développement de chaque enfant et de favoriser l'expérimentation de toutes ses facultés, 2 axes sont fondamentaux :

1. l'aménagement de l'espace *selon le 8ème principe de la charte d'accueil du jeune enfant*,

Une salle de jeux, un atelier, un espace repas transformable en salle d'activité et la salle de jeux des Lutins permettent aux adultes de proposer aux enfants une itinérance ludique au cours de laquelle différentes activités stimulantes et mettant en jeu les dimensions physique, cognitive, affective et sociale sont proposées quotidiennement : ainsi l'enfant peut aller et venir à sa guise et participer aux ateliers ou bien rester en jeu libre. Ainsi l'enfant devient acteur de ses choix.

Les enfants plus jeunes ne se déplaçant pas sont placés dans un espace sécurisé sur un tapis au sol et sont laissés libre de leurs mouvements.

2. L'attitude des adultes *selon le 4ème principe de la charte d'accueil du jeune enfant et incluant le 7ème principe*

L'adulte a un rôle bienveillant, donne ses limites, les règles, et met l'enfant en confiance.

Il propose des temps de découverte et d'apprentissage en ayant une attitude stimulante et dynamique.

Il assure une sécurité affective en restant disponible pour chaque enfant.

Il accompagne l'enfant en le soutenant dans ses actions, ses prises d'initiatives. Il est en constante relation avec lui, par le regard ou la parole.

L'adulte se positionnera dans l'observation afin de ré-ajuster ses propositions et sa posture professionnelle.

Selon le 5ème principe de la charte d'accueil du jeune enfant, l'équipe propose aux enfants :

- Des expériences artistiques et culturelles en mettant en place des ateliers animés par des intervenants extérieurs ou des parents (danse, expression corporelle, dessin, peinture, poterie, musique, lecture, etc...)
- Des rencontres avec les résidents du foyer de vie et de l'EPHAD.
- Des sorties au marché du mardi matin, à la médiathèque, au parc de jeux municipal, à la mini ferme ...
- Une rencontre avec la classe de petite section de l'école publique (une matinée) et avec le centre de loisirs (les enfants y passent une journée entière accompagnés de leurs animatrices, le soir les parents récupèrent les enfants au centre , ceci leur permet de rencontrer les animateurs et la direction pour obtenir des informations sur les inscriptions)
- Partage du jardin commun avec le RPE et rencontres d'autres enfants et adultes.

Selon le 6ème principe de la charte d'accueil du jeune enfant, dès que le temps le permet, les enfants sortent dans le jardin de la crèche. Celui-ci est aménagé avec toboggan et balançoire, tous deux positionnés à l'ombre des arbres, des porteurs, vélos et camions sont à disposition. Une activité jardinage qui consiste à planter des fleurs, des fruits et légumes (radis, tomates cerises, framboises) est proposée.

Dans les arbres, des nichoirs à oiseaux sont installés et les miettes des repas leur sont distribuées.

La diversité des végétaux (feuilles d'arbre, herbes, fleurs des champs, etc....) est support à des activités de création et de découverte.

Les animaux et insectes peuplant le jardin sont sources d'échanges avec l'adulte ou entre enfants et de découverte.

4. LES REPAS

OBJECTIFS :

- Amener l'enfant vers une autonomie maîtrisée
- Respecter le rythme et le régime alimentaire de chacun
- Amener l'enfant à prendre plaisir à manger
- Créer un espace de détente et convivial

ORGANISATION :

Un espace proche de la cuisine est réservé à la prise des repas de 11h15 à 13h30 et de 15h30 à 16h30

La personne chargée de la préparation met à disposition de ses collègues les plats et assure la gestion matérielle entre la cuisine et la salle. Elle amène le repas dans l'unité des Lutins après avoir installé l'espace (tables, chaises, couverts et dessert)

Les repas sont fournis par le traiteur « Nos Invités » chaque matin en liaison froide. La commande des repas se fait le jeudi pour la semaine suivante et c'est à ce moment-là que la directrice informe le prestataire du besoin de fournir un repas de substitution en cas de PAI ou de régime lié à la religion. Le menu (entrée, plat, dessert) est servi aux enfants à partir de 8/9 mois. Pour ces enfants, un complément purée et viande mixée est prévu. Pour les enfants plus jeunes, purées et viande mixée.

Pour les biberons, le lait est fourni par les parents et le biberon est préparé avec l'eau du robinet, laquelle est réchauffée soit au micro-ondes, soit au chauffe-biberon.

En cas d'allaitement maternel, le lait doit être apporté congelé dans un contenant sur lequel seront notés l'heure et la date du recueil et mis dans une glacière. Arrivé dans la structure ces contenants sont mis au réfrigérateur et chauffés au chauffe-biberon juste avant d'être donnés au bébé. Le surplus en fin de journée est jeté.

Les goûters sont achetés toutes les semaines au « U Express » de Rignac qui nous les livre.

5. LES SOINS

OBJECTIFS :

- Répondre individuellement au besoin d'être changé : couches de la marque *U*, gants, savon et serviettes de toilette sont fournis par la crèche. En cas d'érythème fessier, du liniment sera appliqué sur le siège de l'enfant et la famille en sera avertie dès son retour à la crèche. Les parents ont la possibilité également de nous fournir une ordonnance et la crème prescrite.
- Accompagner l'apprentissage de la propreté en accord avec la famille : des pots et des toilettes adaptées aux enfants sont prévus dans la salle de change. Lorsque l'enfant manifeste son désir de s'y asseoir, l'adulte l'accompagne pour le déshabiller et le rhabiller et informe la famille que cet apprentissage doit être poursuivi ou initié à la maison.
- Amener l'enfant à être autonome en ce qui concerne son hygiène corporelle : des lavabos à hauteur adaptés à la taille des enfants sont installés dans la salle de change et l'atelier. Ils sont équipés de distributeur automatique de savon, ce qui permet à l'enfant de s'en servir seul après avoir participé à une activité ou avant le repas ou après son passage aux toilettes. Lors du changement de la couche (hors selles), un gant de toilette est proposé à l'enfant qui étant changé debout, sera en capacité de laver ses fesses et son sexe avec l'aide de l'adulte
- Respecter l'intimité de l'enfant qui manifeste son appréhension à aller aux toilettes avec les autres enfants en lui proposant d'y aller seul (cloisonnette entre les WC, change sans présence d'autres personnes)
- Créer une relation privilégiée avec l'enfant.
- Repérer les signes de mal être, de mauvaise hygiène, d'une maladie et agir selon les protocoles établis par le référent santé-accueil inclusif
- Respecter les prescriptions médicamenteuses et les consigner dans le registre prévu à cet effet

6. LE SOMMEIL

OBJECTIFS :

- Créer un climat rassurant avant la sieste en organisant un temps de lecture ou de chants dans la chambre. L'adulte reste jusqu'à l'endormissement des enfants, chaque enfant retrouve son lit et ses doudous
- Individualiser le coucher afin de respecter le rythme de chacun
- Veiller à ce que le besoin de sommeil de chaque enfant soit respecté. 4 chambres de 5 lits et une de 6 couchettes dans lesquelles un adulte est présent jusqu'à l'endormissement des enfants permettent de

coucher les enfants selon leur rythme de sommeil. Chaque chambre est surveillée par une caméra et dès le réveil, chaque enfant est levé par un adulte.

7. LE DOUDOU ET TETINE

- Respecter la demande de l'enfant en cohérence avec la famille
- Aider les parents à comprendre les besoins de leur enfant
- Amener l'enfant à se séparer de son doudou en lui proposant autre chose

PROJET SOCIAL

ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. PRESENTATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

La crèche « L'ARC-EN-CIEL » est gérée par le C.I.A.S. du Pays Rignacois (Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois).

C'est dans le cadre de la compétence optionnelle « Action Sociale » que la Communauté de Communes du Pays Rignacois a inscrit dans ses statuts :

- la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui aura pour attribution le fonctionnement et la gestion de services collectifs à caractère social et médico-social,

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La structure se situe sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rignacois composée de 8 communes (Anglars Saint Félix, Auzits, Belcastel, Bournazel, Escandolières, Goutrens, Mayran et Rignac).

Rignac situé à proximité des 3 pôles urbains : Décazeville – Rodez – Villefranche de Rouergue.

Cette proximité géographique, la politique de réhabilitation de l'habitat menée dans le cadre d'OPAH et de programmes locaux de l'habitat associées à une forte construction de logements neufs attirent de nombreux résidents et particulièrement des jeunes familles avec enfants.

1. Amener l'enfant à se socialiser et à se familiariser avec son environnement.

Pour cela, utiliser les ressources du village :

Une crèche de 26 places avec un jardin commun au RPE permettant ainsi de proposer à tous les enfants accueillis au sein de la maison de l'enfance des ateliers communs aux 2 services.

Un Relais Petite Enfance

2 halte-jeux par semaine et 2 permanences administratives. Les assistantes maternelles et les parents qui fréquentent ce Relais sont amenés à échanger avec les professionnelles de la crèche lors de rencontres en extérieur. Une fois par mois, les locaux du RPE accueillent la consultation de nourrissons de la PMI. Dans le cadre du dispositif des livres et des bébés, un agent ou un bénévole de la médiathèque anime une matinée lecture individuelle dans la salle d'attente.

Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles agréées sont 22 sur le territoire et offrent une capacité de 69 places.

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionne sur le territoire :

L'A.L.S.H. de Rignac «les Alzouzous», est ouvert les mercredis (journée entière), toutes les petites vacances (Février, Pâques et Toussaint) et 5 semaines pendant les grandes vacances.

Une journée d'adaptation est organisée au mois de Juin afin de permettre aux enfants d'âge pré-scolaire de la crèche de se familiariser avec ce nouvel environnement

La Communauté de Communes comptabilise 7 écoles maternelles et primaires sur le territoire 6 écoles publiques et 1 école privée. La volonté de créer un lien entre les enfants du multi-accueil et la classe de toute petite section existe mais les moyens humains et temporels font défaut...

2 collèges (1 public et 1 privé)

1 lycée agricole. Ce lycée proposant une filière « service à la personne », le multi-accueil accueille régulièrement des élèves stagiaires ou peut occasionnellement élaborer des projets communs tels que création d'ateliers animés par les élèves à destination des enfants ou encore aménagement du jardin avec les élèves en formation horticulture.

La médiathèque offre un espace enfant accueillant, le personnel du multi-accueil y amène les enfants régulièrement et emprunte des albums et des ouvrages gratuitement.

Lorsque le temps et le taux d'encadrement le permettent les enfants sortent pour découvrir le marché du mardi matin. C'est alors l'occasion de rencontrer les habitants de Rignac et des alentours et d'échanger sur les produits en vente avec les enfants et les commerçants.

Chaque mercredi, une résidente du foyer de vie Marie Gouyen vient bénévolement à la rencontre des enfants de 2/3 ans. La ville de Rignac a aménagé des voies réservées aux personnes en situation de handicap, les enfants les rencontrent souvent dans la rue, mais la présence de Michèle dans nos locaux suscite beaucoup de discussions aussi bien avec les enfants qu'avec les parents.

Avec les beaux jours, les résidents de l'EPHAD voisin viennent partager des ateliers avec les enfants. Autour de la danse, des chants, des ateliers peinture ou jardinage les aînés partagent des moments de bonheur en transmettant leurs histoires aux tout-petits, et inversement, les enfants font aussi faire de belles découvertes aux résidents venus nous rendre visite.

3. NOTRE DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser l'enfant au respect de son environnement et à sa préservation

Pour cela, proposer les activités suivantes aux enfants dès leur plus jeune âge :

- Mise à disposition de poubelles de tri et de bassines récoltant les déchets alimentaires, les emballages recyclables et la vaisselle à la fin de chaque repas
- Soins du visage, des mains et du siège avec de l'eau savonneuse.
- Apprentissage du rangement des jouets et du respect du matériel
- Sensibilisation aux économies d'eau et d'électricité
- Utilisation de matériel de récupération pour les activités manuelles
- Sorties régulières dans le jardin et découverte de la faune et de la flore
- Jardinage (plantations de tomates et de fleurs)
- Sortie à la mini-ferme

Adapter nos protocoles et notre fonctionnement pour favoriser le respect de l'environnement

Pour cela, réfléchir en équipe aux solutions adéquates

Pour l'entretien des locaux, lavage des sols et des surfaces à l'eau ozonée

Pour l'entretien du linge et de la vaisselle, acheter des lessives éco-labellisées

Pour les repas : utilisation de plat collectifs en inox au lieu de barquettes plastiques et réflexion autour de vaisselle en verre ; acheter les goûters en pots collectifs plutôt qu'en pots individuels

Fournir des sur-chaussures en tissu aux familles et visiteurs

Passer la « Gazette des bébés » au format numérique

Des Nichoirs et mangeoires pour les oiseaux sont installés dans les arbres du jardin. En prévision, installation d'un composteur, d'un récupérateur d'eau permettant d'arroser nos plantations.

Une réflexion sur l'utilisation des couches lavables est en cours, ainsi que sur la fourniture par les parents du linge nécessaire au quotidien (draps, bavoirs, serviettes de toilette, etc...) Cette réflexion devra être menée en concertation avec les élus du territoire et les familles.

8. LA PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Lors de l'entretien pour l'inscription de leur enfant, les parents sont sollicités pour apporter leur contribution à la vie de la crèche : toute personne possédant un talent particulier est invitée à proposer une animation aux enfants ou à participer à la décoration des locaux.

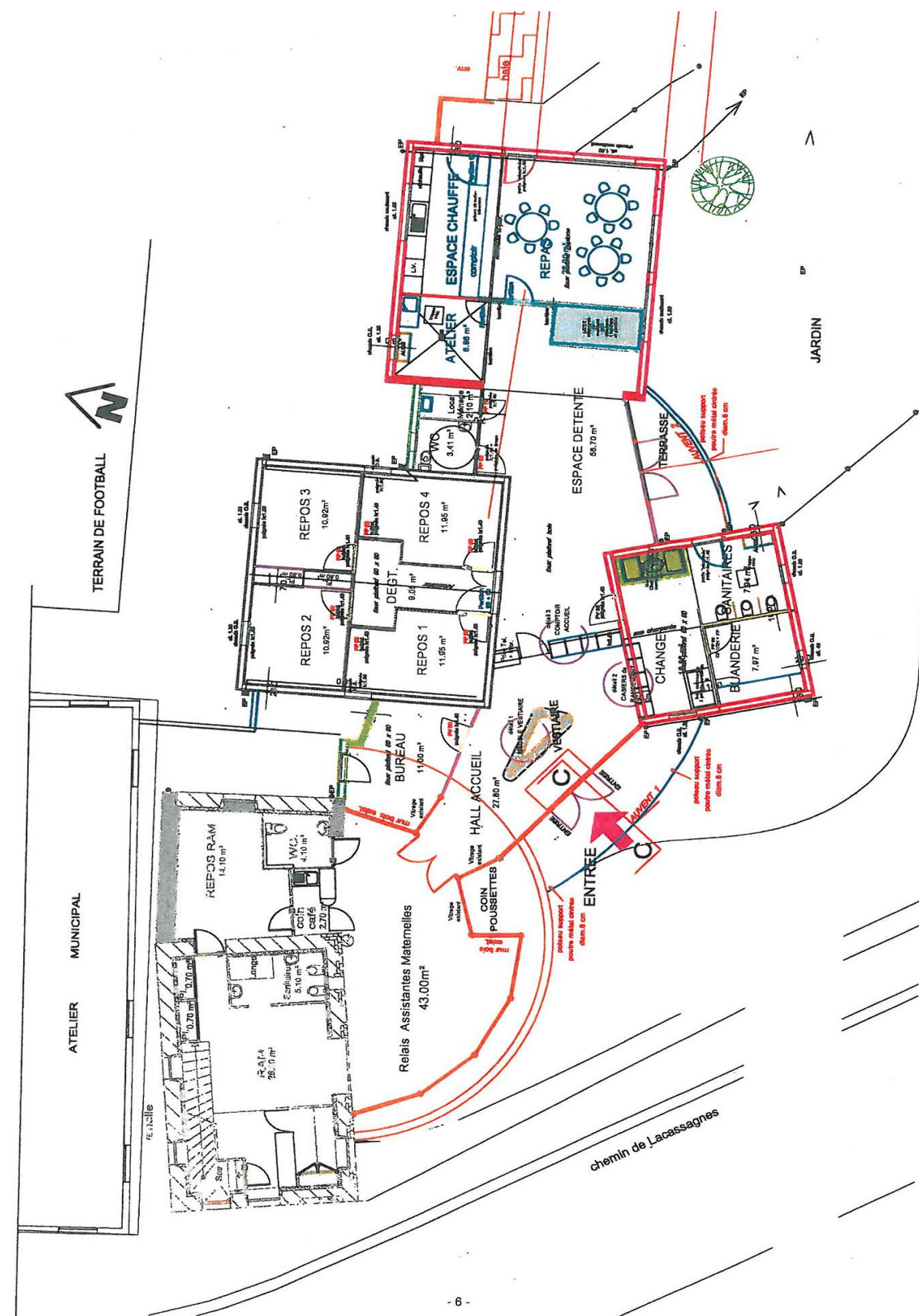
Les parents peuvent être également sollicités pour accompagner un groupe d'enfants lors de sortie hors de l'établissement.

9. LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Lors des transmissions avec les familles, l'équipe est à l'écoute des problématiques soulevées par le parent et les partage avec le reste de l'équipe en réunion. C'est à partir de ces discussions que l'équipe peut décider d'organiser des actions d'information et de donner des contacts de professionnels compétents dans les domaines évoqués.

- Mise à disposition de documents en rapport avec la problématique
- Liens pour consulter des articles de presse professionnelle postés sur le site du CIAS
- Edition d'une gazette présentant une synthèse de la problématique via des articles de la presse professionnelle
- Présentation de la problématique par un intervenant extérieur invité à répondre aux questions le soir au cours de l'accueil des familles qui viennent chercher leur enfant.

5. LES LOCAUX



Sur ce plan, lire les Lutins à la place de « relais assistantes maternelles » un nouveau plan est en cours d'élaboration

6. LES MOYENS HUMAINS

Le personnel de la crèche est qualifié et encadrera quotidiennement les enfants (10 agents).
L'équipe est ainsi constituée :

Directrice	Madame Corinne BOUSQUET	Educatrice de jeunes enfants
	Madame Muriel COUDERT	Educatrice de jeunes enfants
	Madame Stéphanie BOUSQUET	Infirmière
	Madame Anaïs MALRIEU	Educatrice de jeunes enfants
	Madame Séverine BESSIERE	Auxiliaire de puériculture
	Madame Maguy HELIEZ Madame Emeline DELPLACE	Adjoints d'animation Titulaires du CAP Petite Enfance
	Madame Annie Ardourel Madame Laurence BOUFFIL Madame Aude Henry	Adjoints d'animation non diplômés

En annexe, le planning des agents.

